



## Catalogue des prestations du Service sanitaire apicole

### Définition de membre

Sont considérés comme membres les groupes cibles suisses ou liechtensteinois suivants

- Apiculteurs/trices membres d'une association d'apiculture<sup>1</sup> (A)
- Organisations apicoles membres d'apisuisse ou d'une association régionale<sup>2</sup> (OA)
- Cantons<sup>3</sup> qui soutiennent le SSA dans le cadre de la convention de prestations (C)
- OSAV et OFAG soutenant le SSA dans le cadre de la convention de prestations (OF)

### Prestations de base gratuites pour membres et non-membres

#### Prestations

Aide-mémoire

Vidéos

Modèle de concept d'exploitation [www.abeilles.ch/conceptexploitation](http://www.abeilles.ch/conceptexploitation)

Hotline (via e-mail ou durée de conversation jusqu'à 30 minutes/appel)

Newsletter

Nouveautés et informations sur [bienen.ch/abeilles.ch/apicoltura.ch](http://bienen.ch/abeilles.ch/apicoltura.ch)

Manifestations en ligne (webinaires)

Articles spécialisés dans revues apicoles (Suisse et Liechtenstein)

### Prestations de base gratuites pour membres

#### Prestations

Participation à des manifestations publiques organisées par le SSA (p. ex. atelier «Comment créer mon concept d'exploitation personnel ?»)

Présentations de conférenciers pour apiculteurs et cadres apicoles (sur place ou en ligne)

Conseil/expertise relevant de questions précises sur le thème de la santé des abeilles

Prêt de la cuve de lavage manuel

Utilisation de l'Apimobile<sup>4</sup>

Rédaction du rapport annuel sur la santé des abeilles, y compris l'enquête préalable concernant la santé des abeilles

Charge de travail pour clarifier suspicions d'intoxication jusqu'à max. 200 heures de travail/an

Clarification de suspicion de frelon asiatique (identification et information des personnes/ services selon les recommandations de l'OFEV) - excepté recherche de nid, accompagnement de la destruction du nid ou formation des responsables cantonaux

<sup>1</sup> Une vérification d'adhésion à l'association reste réservée

<sup>2</sup> BienenSchweiz, SAR, FTA ou Liechtensteiner Imkerverein, pour autant qu'ils participent à la contribution de la branche au SSA.

<sup>3</sup> Aussi valable pour la Principauté du Liechtenstein

<sup>4</sup> Une petite participation de CHF 50.- pour consommables (gaz, produits de nettoyage/désinfection, etc.) est demandée par jour d'intervention.

## Prestations de base payantes pour non-membres

| Prestations   | Groupe cible | Prix net en CHF   |
|---|--------------|---|
| Participation à des manifestations publiques organisées par le SSA, p. ex. :<br>- atelier «Comment créer mon concept d'exploitation personnel ?»  | A            | 85.-/participant  |
| Présentations de conférenciers pour apiculteurs et cadres apicoles :<br>- Pour une présentation d'une heure sur place, y compris déplacement/préparation<br>- Pour une présentation d'une heure en ligne, y compris préparation                       | OA, C        | Forfait de 900.-<br>Forfait de 540.-  |
| Pour présentation de plus longue durée, suppl.  |              | 90.- par heure suppl.   |
| Conseil/expertise relevant de questions précises sur le thème de la santé des abeilles  | OA, C, OF    | 90.- par heure, plus frais effectifs (quand sur place)  |
| Prêt de la cuve de lavage manuel  | A, OA, C     | Forfait de 100.-/jour   |
| Utilisation de l'Apimobile  | A, OA, C     | Forfait de 1'650.- pour utilisation d'une journée, y c. matériel/frais<br><br>Journée de nettoyage suppl. : 90.- par heure suppl. sur place, plus un forfait de 300.- pour matériel utilisé |
| Charge de travail pour clarifier suspicions d'intoxication jusqu'à max. 200 heures de travail/an  | OF           | 100.- par heure de travail  |
| Clarification de suspicion de frelon asiatique (identification et information des personnes/services selon les recommandations de l'OFEV) - excepté recherche de nid, accompagnement de la destruction du nid ou formation des responsables cantonaux | C, OF        | Forfait de 50.- par cas   |

## Prestations supplémentaires payantes pour apiculteurs

| Prestations   | Prix net en CHF  |
|---|--|
| Participation au programme de santé <a href="http://abeilles.ch/programmedesante">abeilles.ch/programmedesante</a> , exclusivement pour les membres d'une association apicole. (Possibilité de formation continue basée sur le concept d'exploitation et comprenant les éléments suivants : échange régulier d'expériences au sein du groupe, alertes SMS, accompagnement personnel, plaquette de reconnaissance avec autocollant annuel si les exigences sont remplies, séance d'information lors du lancement du programme, soutien pour le concept d'exploitation personnel) | 299.-/année  |
| Conseils individuels sur le site du rucher  | Forfait de CHF 360.- pour conseils durant 1 h + CHF 90.- par heure supplémentaire de conseils au cours de la même visite |
| Conseils individuels via vidéoconférence  | Forfait de CHF 135.- pour conseils durant 1 h  |

|   |  |
|---|--|
|   | + CHF 90.- par heure supplémentaire de conseils au cours de la même discussion |
| Faire laver un échantillon d'abeilles par le SSA pour connaître l'infestation de varroas dans une colonie | Forfait de CHF 90.-  |
| Analyse d'un échantillon d'abeilles pour la paralysie chronique des abeilles (CBPV)                       | Forfait de CHF 325.-   |

### Prestations supplémentaires payantes pour cantons

| Prestations   | Prix net en CHF  |
|---|--|
| Soutien des AO IR en cas d'épizootie lors de mesures d'assainissement plus poussées que lors d'une utilisation de l'Apimobile du SSA (p. ex. formation d'essaims artificiels, élimination de colonies)  | 90.- par heure de travail, plus frais effectifs (déplacement compte comme heure de travail)  |
| Accompagnement étroit d'un apiculteur (y c. visite de son rucher) sur mandat d'un canton  | 90.- par heure de travail, plus frais effectifs (déplacement compte comme heure de travail)  |
| Entrée en action de l'équipe de formation (Task Force nationale SSA/CABI/UNIL) en cas de présence du frelon asiatique dans le canton. Recherche de nids sur place et accompagnement de la destruction des nids avec formation simultanée des responsables cantonaux ainsi que d'autres mesures de formation et de perfectionnement en rapport avec l'espèce invasive. | Forfait de 1'000.- /jour et par membre de la Task Force, matériel consommable et forfait de 30% pour la coordination et l'administration SSA en supplément |

### Prestations supplémentaires payantes pour Confédération

| Prestations  | Prix net en CHF  |
|--|--|
| Formation qualifiante AO IR/PPr, formation continue des inspecteurs (préparation et réalisation) | Selon contrat séparé avec secrétariat de formation (90.- par heure de travail) |
| Charge de travail pour clarifier suspicions d'intoxication dépassant 200 heures de travail/an    | 100.- par heure de travail   |
| Coûts laboratoire en relation avec les suspicions d'intoxication                                 | Coûts effectifs d'analyse  |

### Prestations supplémentaires payantes pour tiers<sup>5</sup>

| Prestations  | Prix net en CHF        |
|--|------------------------|
| Présentations de conférenciers :   |                        |
| - Pour une conférence d'une heure sur place, y c. déplacement/préparation  | Forfait de 1'000.-     |
| - Pour une conférence d'une heure en ligne, y c. préparation   | Forfait de 600.-       |
| - Pour des conférences de plus longue durée, supplément de   | 100.- par heure suppl. |
| Frais d'inscription au cours de base MédV : «Remise de médicaments vétérinaires par commerces apicoles» (cours agréé par OSAV selon OMédV art. 9.2)  | 450.- par participant  |
| Frais d'inscription au cours de répétition MédV, respectivement perfectionnement : «Remise de médicaments vétérinaires par commerces apicoles» (cours agréé par OSAV selon OMédV art. 9.2) | 280.- par participant  |

Valable dès/depuis le 1.8.2023

<sup>5</sup> Service-Clubs, formation de gardien d'animaux, commerces apicoles spécialisés, etc.